

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DICOM 1026 Convention pour l'exposition « PARIS MAGNUM ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention avec MAGNUM PHOTOS pour l'exposition « PARIS MAGNUM » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention avec MAGNUM PHOTOS.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention avec MAGNUM PHOTOS, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.